

## **Historique de l'Enquête sur les magasins de détail**

La modification des concepts, du système de classification et de la méthodologie a causé des différences entre les données de l'Enquête sur les magasins de détail et celles de l'Enquête annuelle sur le commerce de détail (EACD) conduites pour l'année de référence 1998 et celles précédemment de l'Enquête annuelle sur le commerce de gros et de détail (EACGD), enquête numéro 2433, dont le commerce de détail constituait une portion pour les années de référence avant 1998. Aux termes de l'EACD et de l'EACGD antérieures, fondée sur la CTI 80, l'inclusion dans le secteur du commerce de détail dépendait principalement de l'activité de l'entreprise et de la classe de clients auxquels étaient vendus les produits. Aux termes du SCIAN, la détermination se fonde principalement sur les matières, les services, les compétences et la technologie utilisés pour « produire » les marchandises à vendre, en accordant beaucoup moins d'importance à la « catégorie de clients ».

Les données pour l'année de référence 1998 ont été publiées dans la publication « *Commerce de détail au Canada – Dernière parution -1998* », Statistique Canada, no. 63-236-XIB au catalogue. De l'information sur la méthodologie et sur la qualité des données, ainsi qu'une reproduction du questionnaire, sont fournies à la fin de la publication. Les données sous la portion du commerce de détail du secteur de commerce au Canada pour les années de référence avant 1998 furent publiées dans la même publication alors appelée « *Commerce de gros et de détail au Canada* ». Les données de l'Enquête sur les magasins de détail (couvrant les points de vente au détail indépendants) pour les années de référence 1999 et 2000 sont disponibles avec celles de l'Enquête annuelle sur les magasins à succursales (numéro d'enquête 2447) sur CD-ROM, produit no. 63F0026XCB au catalogue. Depuis l'année de référence 2001, les données de ces deux enquêtes sont communiquées dans un article du Quotidien sous le titre « *Commerce de détail annuel* ».